

MAIRIE
d' AMBLANS-ET-VELOTTE
70200



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2015**

Date de la convocation : le 07 avril 2015

Présents : M. DEBELY Frédéric, M. SIMEON Didier, Mme BRESSON Séverine, M. ROBINET Daniel, M. CABASSET Philippe, Mme GAZON Séverine, M. JEANROY Thierry, M. NAISSANT Eric, Mme OLLIER Régine, Mme MENNERET Marie-Louise, M. JEANMOUGIN Maxime.

Absents : ---

Secrétaire : Mme OLLIER Régine.

~ ~ ~ ~ ~

<p><i>Objet :</i> Application du régime forestier.</p>	<p>Suite à l'achat de terrains boisés juxtaposées aux parcelles communales appliqué au régime forestier, il convient que celles-ci y soient rajoutées ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'appliquer le régime forestier la parcelle de section ZC N° 23 au lieu-dit « Aux grandes planches » d'une superficie de 34 ares 32 centiares.- charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire. <p style="text-align: center;">« Votée à 11 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p>
<p><i>Objet :</i> Droit de préemption Consort JEANMOUGIN.</p>	<p>Vu l'adoption du Plan Local d'Urbanisme en date du 29 août 2003,</p> <ul style="list-style-type: none">- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 août 2003 et du 09 mars 2015, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Amblans-et-Velotte,- Vu la demande d'intention d'aliéner de Maître LEGRAND, notaire pour un bien concernant la propriété des consorts JEANMOUGIN dont M. JEANMOUGIN Jean-Paul située au lieu-dit « Aux Plausottes » de section ZH N° 2 pour une superficie de 54 a 27 ca.- Vu que la commune d'Amblans et Velotte ne possède plus de terrain à bâtir, <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p>

Objet :
Renouvellement
contrat CAE.

- décide d'utiliser son droit de préemption pour cette vente et acquérir cette parcelle moyennant le prix de 17 000 € TTC pour l'intérêt général. L'objectif est de constituer des réserves foncières communales, dans le cadre d'un projet urbain, mais aussi de permettre au conseil municipal de proroger sa politique de l'habitat (construction de logements sociaux).

- charge le Maire de signer l'acte de vente et tout document se rapportant à ce dossier.

« Votée à 11 Voix POUR »

~~~~~

En application de la loi N° 2005-32 du 18 janvier 2005 modifiée de programmation pour la cohésion sociale (art.44) et du décret N° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnements dans l'emploi et modifiant le code du travail.

Vu que le contrat de travail de l'agent d'entretien arrive à échéance le 20 Mai 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de renouveler le contrat de travail de Madame LALLOZ Odile pour le poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

- précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois renouvelable à compter du 21 mai 2015

- précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine et qu'elle sera rémunérée sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'état et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour le renouvellement de ce contrat.

« Votée à 11 Voix POUR »

~~~~~

Objet :
Taxes directes
locales 2015.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les produits des taux d'imposition communal de l'année 2015, comme suit :

Taxe d'habitation :4.27%
Taxe foncière (bâti) :8.44%
Taxe foncière (non bâti) :27.62%

« Votée à 11 Voix POUR »

~~~~~

*Objet :*  
**Compte administratif et compte de gestion 2014 – Commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
- approuve le compte de gestion 2014 de la commune, dressé par le trésorier, après en avoir constaté que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité administrative.  
« Votée à 11 Voix POUR »

- Vote le compte administratif de la commune, exercice 2014, lequel présente les résultats suivants :  
• Excédent d'investissement de : 11 354.40 €  
• Reste à réaliser en dépenses de : 9 300.00 €  
• Reste à réaliser en recettes de : 15 000.00 €  
• Excédent de Fonctionnement de : 80 702.13 €

« Le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif »

« Votée à 10 Voix POUR »

*Objet :*  
**Budget primitif 2015 – Commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2015 de la commune d'Amblans-et-Velotte, comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 399 655.13 €

RECETTES : 399 655.13 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 132 190.00 €

RECETTES : 132 190.00 €

« Votée à 11 Voix POUR »

*Objet :*  
**Compte administratif et compte de gestion 2014 – Service Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
- approuve le compte de gestion 2014 service Assainissement, dressé par le trésorier, après en avoir constaté que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité administrative.  
« Votée à 11 Voix POUR »

- Vote le compte administratif service Assainissement, exercice 2014, lequel présente les résultats suivants :  
• Investissement en excédent de : 28 876.86 €  
• Fonctionnement en excédent de : 1 051.09 €  
« Le Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif »

« Votée à 10 Voix POUR »

*Objet :*  
**Budget primitif 2015 – Service Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2015 du Service Assainissement, comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 25 541.09 €

RECETTES : 25 541.09 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 49 696.86 €

RECETTES : 49 696.86 €

« Votée à 11 Voix POUR »

Affiché le 14 Avril 2015